



Rupture conventionnelle

Par Nico45500

bonjour

Je suis en cdi dans une scierie depuis le 1er aout 2021. En arret de travail depuis le 25 aout pour une sciatique invalidante, mon employeur veut faire une rupture conventionnelle, or je n'ai meme pas eu de visite médicale à la medecine du travail à l'embauche, et mon chirurgien m'a fait comprendre que porté des charges lourdes serait proscrit. Que faire ?

merci

CG du forum: marques de politesse

Par janus2

Bonjour,

C'est vous qui voyez...

La rupture conventionnelle est une procédure amiable qui suppose l'accord des 2 parties. Vous n'avez donc aucune obligation d'accepter...

Par Nico45500

Bonjour, merci pour votre réponse, personnellement je préférerais un licenciement pour inaptitude.

Par kang74

Bonjour

Pourquoi préférer un licenciement pour inaptitude ?

Au vu de votre ancienneté je ne suis pas sure que des indemnités de licenciement soit élevées alors que vous pouvez négocier la somme pour la RC (un peu plus élevée que le minimum légal)

De plus, sachez que l'employeur peut toujours vous licencier pour désorganisation de service, au final .